



La Rochelle, le 10 juillet 2025

Direction Générale Adjointe des Transitions et
Développement du Territoire
Pôle Développement Urbain
Direction Habitat et Politique de la ville

Affaire suivie par :

Sylvie Moretti, Adjointe direction
en charge de l'Habitat et du Logement
Tél. : 05 46 30 51 84
sylvie.moretti@agglo-larochelle.fr

**aux 28 communes de l'Agglomération de La Rochelle
et au Syndicat Mixte pour le SCOT La Rochelle – Aunis**

Objet : Projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de l'Agglomération de La Rochelle

Réf : 2025-43

Sous couvert de : Sébastien ARVIS, Directeur Habitat et Politique de la Ville

Pièce(s) jointe(s) : Projet de PLH 2026-2031, délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2025,
projet de délibération communale (envoi par voie dématérialisée aux DGS)

Madame, Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle – Aunis,

L'Agglomération de La Rochelle a procédé à l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2026-2031 avec l'appui du bureau d'étude KPMG.

Ce travail partenarial auquel vous avez participé, a permis, à partir des enjeux et orientations identifiés, d'élaborer un nouveau programme d'actions thématiques et territorialisées de manière à optimiser les capacités d'intervention de l'Agglomération et de ses partenaires en matière d'habitat et de proposer un programme d'actions en réponse aux besoins en logement en tenant compte des évolutions du contexte local et du cadre règlementaire.

L'Agglomération a souhaité associer le Conseil de Développement (CODEV) dans sa démarche de concertation et ses membres ont formalisé un ensemble de contributions qui alimentent le programme d'actions thématiques, lesquelles figurent en annexe du PLH.

Ce travail répond également à la note d'enjeux transmise par les services de l'Etat, à savoir :

- Développer le logement abordable permanent, en nombre et en typologie ;
- Répondre aux obligations de la loi SRU ;
- Lutter contre l'érosion du parc locatif privé, valoriser et mobiliser le parc privé existant ;
- Répondre aux besoins en logement et en hébergement des publics spécifiques ;
- Consolider l'observatoire du foncier et de l'habitat au service de la stratégie foncière communautaire ;
- Instaurer une gouvernance du PLH ;
- Etudier l'opportunité de mettre en place la délégation des aides à la pierre.

.../...

En application de l'article R.302- 9 du Code de la Construction et de l'Habitat, je vous transmets pour avis le projet de PLH 2026-2031 de l'agglomération, dont les termes ont été validés par délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2025.

Afin que vous puissiez réunir vos conseils municipaux dans de bonnes conditions, la consultation pour avis du projet de PLH est organisée à compter 15 juillet 2025 et jusqu'au 25 septembre inclus. Passé ce délai et sans observations, votre avis sera réputé favorable.

La direction Habitat et Politique de la Ville se tient à votre disposition pour fournir toute information complémentaire ou précision qui vous serait utile pour la présentation du PLH lors des conseils municipaux. A cet effet, un projet de délibération type vous est transmis par voie dématérialisée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé électroniquement par : Marylise
Fleuret-Pagnoux
Date de signature : 10/07/2025
Qualité : Marylise Fleuret-Pagnoux

Marylise Fleuret-Pagnoux,
Vice-Présidente déléguée à l'Équilibre Social de l'Habitat, à la Politique de la
Ville et à l'Urbanisme patrimonial et aux sites patrimoniaux remarquables